

COMPTE RENDU DE RÉUNION

DIRECTION DU DEVELOPPEMENT
DURABLE ET DE LA MOBILITE

Service eau

Dossier suivi par :
Anthony MARTIN

N/réf. : AM/AR/SB
PJ : diaporama
Liste d'émergence

Date :11 septembre 2024
Heure de début : ...09 h 30
Heure de fin :12 h
Lieu : Centre Jean Monnet - LAVAL

Objet : Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE Mayenne

Présents : (Cf. liste d'émergence)

Monsieur Louis MICHEL (Président de la Commission Locale de l'Eau) ouvre la séance et présente les points à l'ordre du jour.

Les éléments suivants sont des précisions ou remarques au diaporama présenté transmis avec le présent compte-rendu.

1. Point d'étape sur la démarche SAGE Mayenne Eau Cap 2070 :

M. Louis MICHEL a rappelé le principe des projets de territoire pour la gestion de l'eau (PTGE), les bassins qui sont engagés dans cette démarche et comment le SAGE Mayenne est également amené à construire un PTGE.

M. Mickaël CRUCHON (SAGE Mayenne) a ensuite présenté les éléments clés de la feuille de route transmise à l'ensemble des membres de la CLE : le diagnostic quantitatif, le pilotage et la gouvernance, la co-construction du programme d'actions et le calendrier ont été exposés.

Différentes questions ont émergé de ces présentations :

Concernant le volet quantitatif, M. Jean THOUROUDE (CPIE Mayenne Bas Maine) a demandé si l'on avait une estimation de l'évolution de l'eau potable à l'échelle du SAGE Mayenne. M. Alexis ROBERT (SAGE Mayenne) a répondu que les volumes de prélèvements en eau potable sont en augmentation mais que l'on ne sait pas évaluer si elle est liée à une augmentation des consommations sur le bassin et/ou aux exports d'eau vers d'autres territoires, en dehors des bassins versants du SAGE Mayenne (Cf. Annexe 1).

Concernant la gouvernance, M. Jean-Paul DORON (FDPPMA 61) a demandé qui sont les financeurs associés au groupe commanditaire ? M. Alexis ROBERT (SAGE Mayenne) a rappelé que les financeurs identifiés pour les PTGE sont l'agence de l'eau Loire Bretagne, la Région Pays de la Loire et le Département de la Mayenne en tant que structure porteuse.

Le rôle et la composition de « l'assemblée plénière Gestion Quantitative » a soulevé de nombreuses questions et débats.

- Concernant son rôle il a été rappelé qu'il est **consultatif**, la CLE conservant son rôle décisionnaire. Il est alors proposé de changer la dénomination de cette instance en « assemblée consultative PTGE ».

- Concernant la composition :

o C'est une « CLE élargie » associant des élus et des techniciens des structures concernées par la gestion des prélèvements d'eau soit environ 120 personnes au total (dont 65 membres de CLE)

o Des structures nouvelles à associer ont été identifiées lors de la CLE de juin 2024 et ont été sollicitées au cours de l'été pour désigner un référent. Les premières réponses ont été reçues.

o Les chambres d'agriculture de la Mayenne et du Maine et Loire s'interrogent sur la sollicitation des syndicats agricoles alors que la Chambre d'Agriculture représente l'ensemble des agriculteurs. L'invitation des syndicats agricoles est demandée par l'additif du 17 janvier 2023, complémentaire à l'instruction du 7 mai 2019 relative à l'instruction des PTGE. Sur ce même thème, Mme Christelle MOUSSAY (PNR Normandie Maine) s'interroge sur la possibilité que cela entraîne des débats sur des sujets autres que ceux liés au domaine de l'eau au sein de cette assemblée consultative PTGE.

Concernant la co-construction du programme d'actions, M. Olivier LEROYER (OFB) a demandé si la répartition des efforts sera faite sur tous les usages. Alexis ROBERT (SAGE Mayenne) rappelle que le PTGE concerne l'ensemble des usages et que les trajectoires d'économie d'eau par usage seront coconstruites lors de la phase d'écriture du plan d'actions.

M. Jean-Paul DORON (FDPPMA 61) a rappelé qu'il fallait privilégier les actions fondées sur la nature en tant qu'action prioritaire avant de penser aux autres actions. Sur le volet agricole, M. Bruno ROULAND (CA 53) a informé les membres de la CLE du fait que la notion d'évolution de filières est compliquée voire impossible à mettre en place au sein d'une commission locale de l'eau puisque ces questions sont évoquées au niveau national voire européen.

Enfin, concernant le calendrier, M. Guillaume AMIARD (Mairie de MONTSÛRS) se questionne sur la durée de ces études, qui dépasse la durée d'un mandat et souhaiterait que la feuille de route du PTGE soit achevée avant les prochaines élections municipales. Il est rappelé que les membres de la CLE changent régulièrement et qu'une information des membres est assurée lors des renouvellements afin de poursuivre les actions engagées.

2. Informations diverses :

➤ Les actions du SAGE Mayenne dans le cadre du mois du climat

M. Anthony MARTIN (SAGE Mayenne) présente les différentes actions qui seront menées par le SAGE Mayenne dans le cadre du mois du climat en Mayenne.

En effet, le 19 septembre 2024, le SAGE Mayenne organise sa seconde journée SAGE Mayenne Eau Cap 2070 : <https://www.sagemayenne.fr/mois-du-climat-conference-sur-les-defis-de-ladaptation-au-changement-climatique/>. La demi-journée sera divisée de la manière suivante :

14h - 15h : Présentation du PTGE SAGE Mayenne Eau Cap 2070,

15h - 16h : Conférence de Madame Florence HABETS sur l'équilibre fragile des ressources en eau en 2070,

16h - 17h : Conférence de Monsieur Serge ZAKA sur les défis de l'adaptation au changement climatique.

La seconde action menée par le SAGE Mayenne, en collaboration avec le CPIE Mayenne Bas Maine sera un temps d'échanges à destination du grand public sur le changement climatique et les quantités d'eau : Comment s'organiser localement. Cet atelier aura lieu à Mayenne (salle des Chateliers) de 20h30 à 22h le jeudi 03 octobre 2024.

Enfin, le SAGE Mayenne sera présent lors de l'évènement de clôture, le 6 octobre 2024 à l'Espace Mayenne afin de présenter notamment le stand Infiltr'EAU et le jeu GASPIDO mais aussi faire connaître au grand public la commission locale de l'eau.

➤ *Les écourues sur le domaine public fluvial de la Mayenne*

Le calendrier des écourues a été présenté lors de la commission locale de l'eau. L'organisation des écourues n'est pas soumise à avis de la CLE. M. Alexandre ROUX (DDT 53) a informé que la DDT était consultée uniquement sur des travaux qui relèvent de la police l'eau. M. Pascal BONIOU (AELB) a demandé si un bilan de ces écourues pouvait être réalisé et présenté à la CLE.

➤ *La gestion de la Jussie sur l'axe Mayenne*

M. Anthony MARTIN (SAGE Mayenne) a présenté la gestion de la Jussie sur l'axe Mayenne. M. Christian RAIMBAULT (JAVO) a précisé que, sur le Vicoin, de nombreux travaux sont menés sur la Jussie aquatique avec des résultats puisqu'il reste très peu de foyers présents sur cette rivière.

➤ *Le suivi des étiages en Mayenne*

M. Anthony MARTIN (SAGE Mayenne) a présenté le suivi des étiages en Mayenne. Ce suivi a été mis en place par la Fédération de Pêche de la Mayenne et réunit différentes structures responsables de la gestion de l'eau et des milieux aquatiques (JAVO, SBEMS, CC Pays de Château-Gontier et le SYBAMA). Ces structures réalisent des suivis sur 120 points afin de savoir si les cours d'eau sont en assec, écoulement non visible, écoulement visible faible et écoulement visible acceptable. Le souhait de la cellule du SAGE Mayenne serait de pouvoir élargir ce dispositif à d'autres structures du bassin de la Mayenne.

➤ *L'observatoire du SAGE Mayenne*

M. Anthony MARTIN (SAGE Mayenne) a présenté un travail sur l'observatoire du SAGE Mayenne. L'objectif est de pouvoir informer le grand public sur le travail des structures GEMAPI du bassin versant de la Mayenne, de répondre aux attentes du PAGD du SAGE Mayenne en termes d'indicateurs.

La cellule du SAGE Mayenne souhaite remettre en place un groupe de travail sur le sujet. Merci de nous indiquer si vous souhaitez en faire partie. En fonction des retours, une nouvelle composition sera proposée lors de la prochaine CLE. Pour information la proposition de nouvelle composition du groupe de travail est jointe (Annexe 2).

➤ *Prochain RDV du SAGE Mayenne*

Le 9ème rendez-vous du SAGE Mayenne doit se tenir en fin d'année 2024. Notre souhait est d'aborder le sujet du lien entre le sol et le cycle de l'eau au sein de la ferme expérimentale de Thorigné d'Anjou. Mme Nicole DE BERSACQUES (CA 49) et M. Louis MICHEL (SAGE Mayenne) ont présenté succinctement l'origine de l'exploitation expérimentale de Thorigné d'Anjou. M. Vincent SEYEUX (CCI PDL) et M. Jean-Paul DORON (FDPPMA 61) ont tous les deux affirmé que le sujet du sol était un sujet primordial à prendre en compte dans les actions du SAGE Mayenne.

3. Dossier pour avis :

➤ ZAC de Bonchamp-Les-Laval

M. Anthony MARTIN (SAGE Mayenne) a présenté l'analyse technique de la cellule du SAGE Mayenne concernant le projet précité. Ce type d'avis est généralement donné par le bureau.

Mme Alice BURBAN (Mayenne Nature Environnement), M. Jean-Paul DORON (FDPPMA61), M. Jean THOUROUDE (CPIE Mayenne Bas-Maine), se sont exprimés sur le fait que le projet est ancien, il s'agit d'un site avec de nombreuses zones humides qui peut potentiellement impacter la trame verte, bleue et noire. Ce projet participe à une forte imperméabilisation des sols et certains membres de la CLE se questionnent sur l'intérêt du projet en 2024.

Parallèlement, M. Daniel GENDRY (Région Pays de la Loire), M. Vincent SEYEUX (CCI PDL), se sont exprimés sur le fait que les territoires ont besoin de zones industrielles, qu'il est important de réindustrialiser les territoires. L'assainissement est possible à la parcelle dans ces zones d'activités. Sur ce point M. Christian RAIMBAULT (JAVO) a émis de fortes réserves sur les eaux pluviales et précisé qu'il est important de bien prendre en compte ces enjeux pour le futur.

Il est noté une bonne prise en compte de la séquence Eviter, Réduire, Compenser.

Louis MICHEL propose à la CLE de donner l'avis suivant :

Avis favorable avec réserves et recommandations :

- Réserve 1 : Disposition 2A4 = Eviter ou réduire les impacts sur les zones humides pendant la phase de travaux

- Réserve 2 : Dispositions 8A2 et 7C1 = Prendre en compte l'aire d'alimentation de captages de Montroux à Argentré vers laquelle se rejettent des eaux pluviales du projet

- Recommandation 1 : Intégrer l'impact éventuel des fossés créés sur le drainage des zones humides

- Recommandation 2 : Prendre en compte la doctrine sur la gestion des eaux pluviales en Mayenne (Octobre 2023)

Vote : Nombre de votants : 27

Favorables : 19

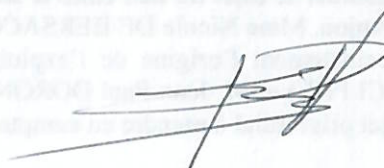
Abstention : 5

Défavorables : 3

Avis de la CLE :

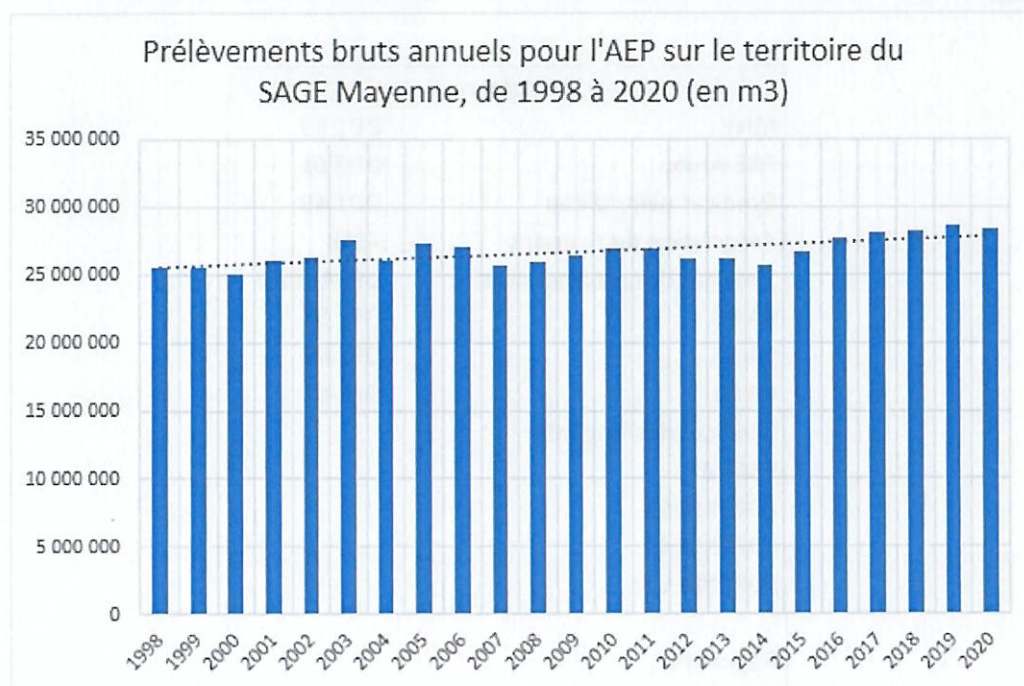
Avis favorable avec 2 réserves et 2 recommandations

Le Président de la commission locale de l'eau,



Monsieur Louis MICHEL

Annexe 1 :



Annexe 2 : Groupe de travail sur l'évaluation du SAGE Mayenne (élus et/ou techniciens)

Structure	
MNE	DDT 53
FNE Anjou	DDT 61
Syndicat plans d'eau	DDT 49
Association de riverains	AELB
Syndicat des propriétaires	DREAL PDL
CA 49	OFB 53
CA 53	OFB 49
CA 61	OFB 61
Syndicat des irrigants	
SMIDAP	
FDPPMA 53	
FDPPMA 49	
FDPPMA 61	
Région PDL	
CD 49	
CD 53	
CD 61	
SYBAMA	
CC Bocage Mayennais	
CC Andaine Passais	
CC pays de Château Gontier	
SB Ernée	
JAVO	
SEKOM	
SMBVAR	